

Assurer un héritage durable
à l'échelle européenne
Tirer le meilleur parti de
l'Année européenne de
l'Égalité des Chances
pour Tous

Assurer un héritage durable à l'échelle européenne – Tirer le meilleur parti de l'Année européenne de l'Égalité des Chances pour Tous a été publié par Equinet, le Réseau européen d'Organismes de Promotion de l'Égalité.

Les partenaires d'Equinet : Organisme national pour l'Égalité, Autriche | Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, Belgique | Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, Belgique | Commission de Protection contre la Discrimination, Bulgarie | Bureau du Commissaire à l'Administration, Chypre | Cabinet gouvernemental, Département des Droits de l'Homme, République tchèque | Institut danois pour les Droits de l'Homme, Danemark | Commissaire à l'Égalité des Sexes, Estonie | Bureau du Chancelier de Justice, Estonie | Bureau du Médiateur pour les Minorités, Finlande | Haute Autorité de Lutte contre la Discrimination et pour l'Égalité, France | Autorité fédérale sur l'Antidiscrimination, Allemagne | Commission pour l'Égalité et les Droits de l'Homme, Grande-Bretagne | Médiateur grec, Grèce | Autorité pour l'Égalité de Traitement, Hongrie | Médiateur pour les Minorités, Hongrie | Autorité pour l'Égalité, Irlande | Bureau national contre les Discriminations raciales, Italie | Bureau national des Droits de l'Homme, Lettonie | Médiateur pour l'Égalité des Chances, Lituanie | Commission pour l'Égalité de Traitement, Pays-Bas | Commission à l'Égalité pour l'Irlande du Nord, Irlande du Nord | Médiateur pour l'Égalité et l'Antidiscrimination, Norvège | Commission pour l'Égalité et contre la Discrimination raciale/Haut Commissariat pour l'Immigration et les Minorités ethniques, Portugal | Conseil national de Lutte contre la Discrimination, Roumanie | Centre national pour les Droits de l'Homme, Slovaquie | Bureau pour l'Égalité des Chances, Slovénie | Médiateur contre la Discrimination ethnique, Suède

Vous trouverez de plus amples informations sur www.equineteurope.org

Cette publication a été préparée par le Groupe de Travail 4 d'Equinet chargé de l'élaboration de politiques.

Les points de vue exprimés dans cette publication ne sont pas nécessairement partagés par tous les partenaires d'Equinet.

Production :
Secrétariat d'Equinet
138, rue Royale
1000 Bruxelles
Belgique

ISBN 978-92-95067-01-1
© Equinet 2008

La reproduction est permise pourvu que la source soit citée.

Table des matières

Introduction

Année européenne | Equinet | Organismes spécialisés dans la Promotion de l'Égalité | p 5

Un héritage durable

Dialogue | Mécanismes | Investissement | p 6

Un héritage permettant de placer l'Union européenne dans un nouveau contexte

Dialogue | Mécanismes | Investissement | p 7

Un héritage permettant d'élaborer des initiatives au niveau des États membres

Dialogue | Mécanismes | Investissement | p 9

Conclusion

p 11

Introduction

Année européenne

L'Année européenne de l'Égalité des Chances pour Tous (2007) a été proposée par le Conseil européen et par le Parlement européen, dans le cadre d'un effort concerté dont le but est de promouvoir l'égalité et la non-discrimination au sein de l'Union européenne. L'Année européenne offre une importante occasion, tant au niveau de l'Union européenne qu'à celui des États membres,

- ▶ d'applaudir les progrès réalisés par rapport à la mise en place d'une infrastructure législative et institutionnelle visant la promotion de l'égalité et la lutte contre la discrimination et d'entreprendre de nouvelles actions en vue de renforcer cette infrastructure ;
- ▶ de reconnaître les inégalités significatives fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, la race, la religion, le handicap et l'âge, qui persistent et de promouvoir, soutenir et implémenter des actions positives afin d'éliminer ces inégalités ;
- ▶ de concrétiser une ambition d'égalité axée sur la réalisation en pratique d'une égalité totale vis-à-vis de l'accès aux ressources, à la prise de décisions, au statut et au niveau de vie, de la respecter et de prendre les mesures nécessaires pour assurer que cette ambition soit largement partagée et soutenue par tous les secteurs de la société.

Equinet

Equinet est le réseau européen des organismes de promotion de l'égalité. Les *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité* sont des organisations indépendantes établies par statut dans les États membres afin de soutenir et d'assurer l'application effective de la législation relative à l'égalité. Financé par la Commission européenne et par les cotisations des membres, Equinet œuvre pour :

- ▶ aider les *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité* à remplir efficacement leur mandat par le biais de l'échange d'informations, de bonnes pratiques et d'expertise en matière de stratégies d'application ;
- ▶ élaborer une expertise par rapport à l'interprétation dynamique de la législation relative à l'égalité de traitement au sein de l'Union européenne ;
- ▶ aider les *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité* à développer une approche efficace permettant de soutenir le changement institutionnel et les bonnes pratiques se rapportant à la promotion de l'égalité et à la prévention de la discrimination ;
- ▶ optimiser les connaissances et les compétences des membres du personnel des *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité* par le biais d'événements de formation ;
- ▶ développer le soutien des pairs chez les *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité*, particulièrement par le biais d'un échange efficace d'informations ;

- ▶ encourager le dialogue entre les institutions de l'Union européenne et les *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité*, afin de contribuer à inclure un réel objectif d'égalité dans les politiques et les programmes de l'UE.

Organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité

Les *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité* ont joué différents rôles au sein de l'Union européenne, visant à assurer l'impact et le succès de l'Année européenne. Les *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité* ont :

- ▶ fait office d'Organismes nationaux de Mise en Oeuvre de l'Année européenne dans plusieurs États membres de l'UE ;
- ▶ participé en tant que membres des comités pilotes établis par les Organismes nationaux de Mise en Oeuvre ;
- ▶ implémenté des actions pour marquer l'Année européenne et pour faire progresser ses objectifs ;
- ▶ créé un système de promotion et de défense de l'héritage durable de l'Année européenne.

Le succès de l'Année européenne et l'héritage à long terme de cette Année européenne de l'Égalité des Chances pour Tous constitueront le contexte pour une mise en application encore plus efficace des mandats des *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité*.

Un héritage durable

Le succès de l'Année européenne de l'Égalité pour Tous devra être évalué par rapport à la qualité des actions entreprises durant l'Année, au niveau de l'Union européenne et au niveau des États membres, et par rapport à la contribution de ces actions à la réalisation des objectifs fixés pour l'Année européenne. Le succès de l'Année doit également, et c'est absolument primordial, être mesuré en fonction de la permanence du changement qui découle de l'Année européenne.

Cet héritage plus durable devrait comprendre :

- ▶ des systèmes de dialogue pour établir et renforcer l'engagement de tous les secteurs de la société afin de réaliser dans la pratique une égalité totale dans les six domaines couverts par les Directives européennes relatives à l'Égalité de traitement ;
- ▶ le développement et l'implémentation de nouveaux mécanismes pour la promotion de l'égalité, la prise en compte de la diversité, la lutte contre la discrimination et le renforcement des mécanismes existants dans ce domaine ;
- ▶ l'apport de nouveaux investissements et d'initiatives innovatrices afin de stimuler et de soutenir l'égalité totale dans la pratique vis-à-vis des groupes souffrant d'inégalités dans les six domaines.

Un héritage de l'Année européenne englobant ces trois dimensions est requis tant au niveau de l'Union européenne qu'à celui des États membres. Dans le présent avis, Equinet se concentre surtout sur le niveau de l'Union européenne, étant donné que cet avis fait partie de son dialogue avec la Commission européenne.

Un héritage permettant de placer l'Union européenne dans un nouveau contexte

L'Année européenne de l'Égalité de Chances pour Tous fait partie de la stratégie-cadre de la Commission européenne pour *la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous*. Cette stratégie-cadre fournit un moyen important pour développer, faire évoluer et défendre l'héritage laissé par l'Année européenne. Il serait important de considérer cette stratégie-cadre à partir de sa mise en application jusqu'à aujourd'hui et en fonction de l'expérience et des résultats de l'Année européenne. Une nouvelle stratégie-cadre, avec une ambition et des engagements optimisés, devrait alors être lancée par la Commission européenne.

La Commission européenne implémente actuellement aussi la « Feuille de route pour l'égalité entre hommes et femmes (2006-2010) ». L'implémentation totale et effective de cette stratégie devrait également faire partie de l'héritage de l'Année européenne. Il est en ce moment toutefois important de développer une plus grande cohérence par rapport à la promotion de l'égalité pour les six motifs : sexe, handicap, âge, religion, race et orientation sexuelle.

L'héritage laissé par l'Année européenne devrait être basé sur une approche intégrée relative à l'égalité pour ces six motifs. Une approche intégrée :

- ▶ brigue des stratégies d'égalité cohérentes et coordonnées qui couvrent les six motifs ;
- ▶ est axée sur les intersections entre les motifs, où les gens se réfèrent à plus qu'un motif ;
- ▶ permet des actions relatives aux motifs individuels, comme étant appropriées et même nécessaires ;
- ▶ garantit les mêmes normes légales pour chacun des six motifs de discrimination et élimine d'une part les actuelles différences de standard pour différents motifs et d'autre part, assure une meilleure visibilité pour les motifs moins développés de l'âge, de la religion et de l'orientation sexuelle ;
- ▶ permet d'explorer le besoin d'inclure de nouveaux motifs dans la promotion de l'égalité et la lutte contre la discrimination.

Dialogue

Le *Sommet annuel de haut niveau sur l'égalité* est un instrument-clé pour l'héritage de dialogue visant l'égalité dans toute l'Union européenne. Le Sommet devrait particulièrement se concentrer sur la stimulation d'un héritage durable de l'Année européenne. Il devrait hiérarchiser un dialogue sur les éléments prioritaires au sein de la stratégie-cadre relative à l'égalité et examiner comment ils pourraient être implémentés de la manière la plus efficace au niveau de l'Union européenne et au niveau des États membres. Le Sommet devrait stimuler et promouvoir les actions et les initiatives pratiques à entreprendre à la suite de ses délibérations. Le Sommet devrait élaborer et soutenir la suprématie de l'égalité au niveau de l'Union européenne et à celui des États membres.

Il est essentiel d'inclure les *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité* dans les systèmes de dialogue au niveau de l'UE. Equinet et la décision prise récemment par la Commission européenne de financer Equinet peuvent être considérés comme un héritage précieux laissé par l'Année européenne. Equinet fournit un mécanisme permettant d'intégrer les *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité* dans les systèmes de dialogue

existants au niveau de l'Union européenne. Il est important que l'inclusion soit ultérieurement développée comme faisant partie de l'héritage de l'Année européenne.

Mécanismes

Les Directives de l'Union européenne relatives à l'Égalité de Traitement sont un mécanisme clé dans le processus de promotion de l'égalité, de la prise en compte de la diversité et de la lutte contre la discrimination. Un élément clé dans l'héritage de l'Année européenne devrait être un développement ultérieur au sein de cet important corpus législatif. Ce développement ultérieur devrait inclure :

- ▶ l'introduction d'une Directive sur l'égalité de traitement dans l'accès aux biens et services et la fourniture de biens et services en fonction de l'âge, du handicap, de la religion et de l'orientation sexuelle ;
- ▶ un nivellement vers le haut des dispositions relatives aux six motifs couverts par les Directives actuelles, de sorte que chaque motif puisse bénéficier du plus haut niveau de protection contre la discrimination et du plus haut niveau de respect de l'égalité ;
- ▶ le développement ultérieur d'obligations positives pour le secteur public, afin de pouvoir tenir dûment compte de l'égalité lors de l'exécution de ses fonctions et pour le secteur privé, afin de procéder à une approche planifiée et systématique de l'égalité. Cela pourrait renforcer et développer davantage les dispositions déjà incluses dans la *Directive sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes* portant sur l'emploi et la formation professionnelle.

L'intégration de l'égalité – comprenant les raisons de sexe, de handicap, d'âge, de religion, de race et d'orientation sexuelle – est un autre mécanisme important dans le processus de promotion de l'égalité, de la prise en compte de la diversité et de la lutte contre la discrimination. L'intégration de l'égalité implique l'évaluation de l'impact potentiel des nouvelles politiques et des nouveaux programmes encore à l'état d'ébauche sur le respect de l'égalité vis-à-vis de groupes souffrant d'inégalités fondées sur le sexe, l'âge, le handicap, la religion, la race et l'orientation sexuelle. Le développement et l'implémentation d'une pratique d'intégration de l'égalité dans tous les domaines directeurs de l'Union européenne devraient constituer un autre élément clé de l'héritage de l'Année européenne.

Investissement

La Commission européenne a véritablement incité au débat sur les actions positives dans le cadre de l'Année européenne de l'Égalité des Chances pour Tous. Le développement d'un engagement commun visant une action positive dans tous les États membres est crucial, si l'on veut que les groupes souffrant d'inégalités puissent bénéficier dans la pratique d'une égalité totale.

L'engagement dans des actions positives visant les groupes souffrant d'inégalités devrait constituer un autre élément de l'héritage laissé par l'Année européenne. Ces actions positives devraient générer des changements

- ▶ dans la situation économique et sociale des groupes souffrant d'inégalités ;
- ▶ dans la nature et la qualité des relations qu'entretiennent ces groupes avec le reste de la société ;

- dans les systèmes et les pratiques des institutions-clés en interaction avec des groupes souffrant d'inégalités.

Un pourcentage spécifique et nommé de l'ensemble des Fonds structurels de l'Union européenne devrait être réservé au soutien des mesures d'action positive. Cela pourrait être développé d'après le modèle déjà testé dans le cadre du Fonds social européen. En 1999, l'article 4 du Règlement CE N° 1784/1999 stipule qu'« un montant raisonnable mis à la disposition par le Fonds des Crédits pour intervenir dans le cadre des objectifs 1 et 3 » soit rapidement libéré et remis aux groupes locaux concernés par la lutte contre l'exclusion sociale. Un modèle similaire pourrait actuellement être mis en place afin de soutenir la promotion de l'action positive des groupes locaux.

Un héritage permettant d'élaborer des initiatives au niveau des États membres

L'Union européenne dispose de toute une série de mécanismes par le biais desquels elle peut élaborer et influencer des politiques, des programmes et des pratiques à la mesure des États membres. Il est important que ces mécanismes soient aussi axés sur la création d'un héritage de l'Année européenne de l'Égalité pour Tous.

Dialogue

La campagne de la Commission européenne « Pour la Diversité. Contre les Discriminations » est essentiellement axée sur la sensibilisation accrue par rapport aux droits relevant des *Directives de l'Égalité de traitement* de l'Union européenne. Cette focalisation sur les droits et sur la connaissance de ces droits est encore accentuée dans les objectifs établis pour l'Année européenne. Une enquête Eurobaromètre effectuée au début de l'Année européenne a souligné l'envergure du défi que dicte le faible niveau de prise de conscience de ces droits dans les États membres de l'Union européenne.

De nouvelles stratégies visant le soutien du dialogue et de la prise de conscience par rapport aux droits relevant des *Directives sur l'Égalité de traitement* devraient faire partie de l'héritage de l'Année européenne. Les *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité* ont pour fonction essentielle de fournir des informations au public quant à leurs droits établis sous la législation relative à l'égalité. Les syndicats et les organisations non gouvernementales jouent des rôles importants dans la fourniture d'informations relatives aux droits et dans la proposition d'activités de plaidoyer de soutien aux personnes qui cherchent à exercer ces droits. L'accent devrait à présent être posé sur le soutien des *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité*, des syndicats et des organisations non gouvernementales, afin de leur permettre d'innover dans ce domaine, d'optimiser leur travail actuel et d'élargir l'éventail des organisations impliquées dans ce travail.

Différentes formes de soutien peuvent aussi être développées afin d'optimiser la coopération entre ces organisations et d'autres organismes mandatés pour fournir des informations sur les droits et le transfert de droits aux groupes souffrant d'inégalités, de sorte que des canaux de communication cohérents puissent être déployés pour ces groupes.

Mécanismes

La Commission européenne joue un rôle clé dans l'élaboration de politiques et de pratiques au niveau des États membres par le biais :

- ▶ de différents Fonds structurels et de programmes opérationnels requis par les États membres ;
- ▶ de la *Méthode ouverte de Coordination* dans les domaines des retraites et de l'inclusion sociale et des plans d'action nationale requis par les États membres ;
- ▶ des directives relatives aux politiques macro- et microéconomiques, aux politiques de l'emploi et aux programmes de réforme nationale requis par les États membres.

Un important héritage de l'Année européenne serait de revoir les réglementations en vigueur dans les Fonds structurels, ainsi que les directives pour la *Méthode ouverte de Coordination* et pour les programmes de réforme nationale, de sorte que ces réglementations et ces directives exigent des États membres qu'ils :

- ▶ développent et implémentent un processus d'intégration de l'égalité dans la préparation des Programmes opérationnels pour recevoir des Fonds structurels, dans leurs plans d'action nationale relatifs aux retraites et à l'inclusion sociale et dans leurs programmes de réforme nationale ;
- ▶ investissent dans l'action positive pour optimiser la situation des groupes souffrant d'inégalités par le biais des programmes opérationnels, des politiques micro- et macroéconomiques, ainsi que des politiques relatives aux retraites, à l'emploi et à l'inclusion sociale.

Investissement

L'Année européenne a impliqué le développement d'une infrastructure de valeur au niveau des États membres des Organismes d'Exécution nationaux et des Comités organisateurs, ainsi que de précieuses initiatives visant l'égalité par le biais de plans d'action s'inscrivant dans le cadre de l'Année européenne et d'actions menées de manière individuelle. Cette infrastructure et ces plans ont été développés avec des niveaux d'investissement significatifs, quoique assez faibles. Pour faire évoluer l'héritage durable laissé par l'Année européenne, cette approche devrait absolument être poursuivie au niveau des États membres.

Un investissement continu est nécessaire pour maintenir en place l'infrastructure et pour soutenir les plans. L'apport d'un tel investissement devrait constituer un autre héritage de l'Année européenne. Cet objectif pourrait être réalisé par le biais de l'appel restreint à propositions qui s'inscrit dans le cadre de l'Initiative communautaire concernant le Progrès. Les termes de référence pour ces appels restreints devraient être révisés, afin d'y inclure une focalisation sur le maintien d'une infrastructure et sur le soutien d'un plan d'action permettant de faire évoluer et d'assurer l'héritage durable de l'Année européenne.

Conclusion

Les *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité* devraient occuper une place centrale au sein de tout héritage défini pour l'Année européenne. Les *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité* se sont révélés d'importants catalyseurs de changement, ainsi que des institutions-clés dans l'implémentation efficace de la législation relative à l'égalité. Afin d'assurer à l'Union européenne un avenir plus équitable, ils doivent être un élément clé de l'infrastructure.

En 2006, la Commission européenne a publié un rapport du Réseau européen d'Experts juridiques indépendants dans le Domaine de la Non-Discrimination sur les *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité* établis sous la Directive 2000/43/CE. Ce rapport accentuait tout particulièrement l'indépendance et l'efficacité des *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité*. La Directive requiert que les *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité* soient non seulement en mesure d'aider les victimes de façon indépendante, mais aussi de mener des enquêtes et des études indépendantes.

Il est primordial que la Commission européenne puisse continuer, dans le cadre de l'héritage de l'Année européenne, à donner une expression concrète à son souci par rapport à l'efficacité et à l'indépendance des *organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité*. Suivant avis de la conclusion du rapport susmentionné qui a été publié, cela devrait inclure une étude incessante des problèmes relatifs à l'efficacité et à l'indépendance, une clarification ultérieure des concepts d'efficacité et d'indépendance et l'élaboration de normes juridiques relatives à l'efficacité et à l'indépendance.

Equinet
138, rue Royale
1000 Bruxelles
Belgique

info@equineteurope.org

www.equineteurope.org

Assurer un héritage durable à l'échelle européenne
Tirer le meilleur parti de l'Année européenne de l'Égalité des Chances pour
Tous

Un avis Equinet
Novembre 2007

ISBN 978-92-95067-01-1